



Redaction du Pacs maison

Par **Paspas**, le **10/06/2016** à **22:55**

Bonjour

Mon compagnon et moi sommes ensemble depuis 32 ans et nous allons nous pacser.
A l'issue du Pacs mon compagnon souhaite me donner sa part de la maison que nous avons achetée ensemble et que nous finirons de payer en 2017.
Y a t il une clause spécifique à mentionner sur le Pacs.
Merci de vos bons conseils

Par **youris**, le **11/06/2016** à **16:10**

Bonjour,

Vous êtes actuellement propriétaire en indivision d'une maison et votre partenaire veut vous faire donation de sa part.

Pour modifier la propriété d'un bien immobilier, il faut obligatoirement établir un acte notarié pour effectuer la mutation immobilière.

La propriété d'un bien est indépendant de son financement.

Vous devez donc obligatoirement voir un notaire pour cette donation.

Salutations